

PROJET EOLIEN DE LA RN4

Comité de projet



Comité de projet en date du 18 septembre 2024

Table des matières

Table des matières	2
1. COMITE DE PROJET	3
2. PRESENTATION DU PROJET	4
3. DEBAT ET ECHANGES	5
4. CONCLUSION	7
5. ANNEXES	8

1. COMITE DE PROJET

Conformément à l'article L.221-9 et au décret du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet, un comité de projet a été constitué en amont du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de la RN 4, situé sur les communes de Linthes, Connantre et Broussy-le-Grand (51).

Une invitation à participer à ce comité de projet a été envoyée aux communes du périmètre d'enquête publique : Allemant ; Saint-Loup ; Peas ; Linthelles ; Pleurs ; Oignes ; Corroy ; Fère-Champenoise ; Bannes ; Broussy-le-Petit ; Reuves ; Courjeonnet ; Coizard-Joches ; Vert-Toulon ; St-Rémy-sous-Broyes ; Gaye ; Marigny ; Angluzelles-et-Courcelles et Broyes. Les communes d'implantation ainsi que les Associations Foncières (AF) respectives ont été invitées également, ainsi que les deux Communautés de Communes concernées (celle de Sézanne Sud Ouest Marnais CCSSOM et celle du Sud Marnais CCSM). Les courriers d'invitations ont été envoyés par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception le 24/08/2024 et sont en annexe 1.

Le comité de projet s'est réuni le 18 septembre 2024 en mairie de Connantre Marché à 19h00 en présence de :

- Monsieur Michel JACOB, maire de Connantre et président de la CCSM
- Monsieur Janick SIMONNET, maire de Pleurs
- Monsieur Jean-Claude ADNET, président de l'AF de Linthes
- Monsieur Jean-Claude SIMON, maire de Courjeonnet
- Monsieur Jean-Claude MEDRANO, Maire de Saint-Loup
- Monsieur Nicolas COUTENCEAU, Maire de Broussy-le-Petit
- Monsieur Thierry LENOIR, président de l'AF de Broussy-le-Grand
- Monsieur Alain GONCALVES, maire de Broussy-le-Grand
- Monsieur Gérard GORISSE, maire de Fère-Champenoise
- Madame Carole DOUCET, maire de Allemant
- Monsieur Alexandre SEGUINIOL, maire de Angluzelles-et-Courcelles
- Monsieur Philipp HOLT, représentant du porteur de projet, société Alterric
- Monsieur David HAURIT, représentant du porteur de projet, société Alterric

La liste d'émergence est en annexe 2.

2. PRESENTATION DU PROJET

Le porteur de projet a présenté au comité de projet les éléments suivants :

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte ;
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables ;
- Les options de raccordement envisagées ;

La présentation du comité de projet en date du 18 septembre 2024 se trouve en annexe 3.

Pour rappel et conformément à l'article L.181-28-2 du code de l'environnement, le porteur de projet a également adressé aux maires des communes concernées et des communes limitrophes en septembre 2024 le Résumé Non Technique de l'étude d'impact du projet éolien Les Grands Clos. Dans le délai d'un mois à compter de l'envoi du résumé non technique, aucune observation sur le projet n'a été adressée au porteur de projet.

3. DEBAT ET ECHANGES

A la suite de la présentation, les membres du comité de projet ont été invités à discuter et débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration dans le territoire du projet présenté.

Les discussions ont porté sur les points suivants :

L'épandage de la sucrerie Tereos voisine :

La sucrerie voisine a un réseau d'épandage des eaux de production vaste et étendu aussi bien sur la zone de projet au nord de la RN4, qu'au sud.

Nous sommes en contact avec M. Renault de la société Tereos qui gère cet épandage et qui nous a transmis le plan du réseau afin que pendant la période de construction du parc éolien une attention particulière soit portée sur les canalisations et leur bon fonctionnement.

Le raccordement électrique du projet :

Plusieurs possibilités de raccordement souterrain s'offrent à nous : le poste source de Sézanne et celui de Fère-Champenoise (actuellement saturés), le poste de Faux-Fresnay au sud (réhausse de capacité en cours) ainsi que deux nouveaux postes à créer par Enedis le long de la RN4 : Fère-Champenoise Ouest (à proximité de la sucrerie) et Fère-Champenoise Est (à l'Est du bourg).

Après l'obtention de l'autorisation environnementale, une demande de raccordement au réseau public de transport d'électricité sera adressée au gestionnaire de ce réseau qui établira une Proposition Technique et Financière (PTF). Cette proposition définira notamment le poste source de raccordement du projet et le tracé du câblage électrique qui permettra ce raccordement.

Le balisage lumineux :

Les parcs éoliens terrestres doivent mettre en œuvre un balisage lumineux synchronisé blanc en journée et rouge la nuit (imposé par la réglementation), qui compte tenu de la forte présence d'éoliennes dans le secteur, engendre une forte pollution visuelle nocturne et un mécontentement tout à fait perceptible et justifié. Notre filière éolienne, ainsi que le porteur de projet demandent depuis plus de 10 ans une adaptation de ces règles imposées par la sécurité civile car des solutions existent pour ne citer que 2 exemples : l'aviation suisse demande aux éoliennes un balisage infrarouge que les pilotes repèrent grâce à des lunettes infrarouges de fabrication française ; les Allemands commencent à équiper leurs parcs éoliens d'un radar capable d'allumer le balisage des éoliennes une fois un avion détecté. Nous pourrions aussi mentionner des balises éclairant seulement vers le ciel (et non vers le sol, les aéronefs ne volant pas sous une hauteur de nacelle de 100m).

Les Zones d'Artificialisation Nettes (ZAN) :

La France s'est fixée dans le cadre de la loi Climat et résilience adoptée en août 2021:

- l'objectif d'atteindre le "zéro artificialisation nette des sols" en 2050,
- avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

Par ailleurs, la loi ZAN du 20 juillet 2023 permet de renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols et de répondre aux difficultés de mise en œuvre du ZAN sur le terrain.

La loi Climat et Résilience définit dans son article 194 la consommation d'espaces comme "la création ou l'extension effective d'espaces **urbanisés** sur le territoire concerné". Il s'agit donc de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés, et les plateformes de maintenance (laissant s'écouler l'eau de pluie) au pied d'éoliennes ainsi que les fondations (recouvertes en végétaux), pour une surface d'environ 50 ares (incluant éventuellement un chemin empierré perméable) ne constituent pas une zone urbanisée à notre sens. L'objet de cette loi est surtout de limiter par exemple la construction de nouveaux espaces commerciaux aux abords des villes.

Les émergences sonores :

La commune de Allemant se sent particulièrement concernée par de possibles émergences sonores du futur parc éolien. L'éolienne la plus proche de la première habitation de la commune se trouve à plus de 3.7km garantissant de facto l'absence d'émergences sonores dans la commune. De même pour la commune de Saint Loup, l'éolienne la plus proche de la première habitation se situe à plus de 3.1km et aucune tonalité sonore ne pourra excéder un bruit résiduel monopolisé par le bruits des véhicules de la RN4 située à 1.5km du cœur du village.

La prochaine étape du projet :

La prochaine étape du projet sera le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale à la préfecture de Châlons-en-Champagne.

4. CONCLUSION

En l'absence d'observations négatives des maires et des adjoints et après discussions menées lors de la réunion, il a été décidé de procéder au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale pour le projet « RN4 » auprès de la Préfecture des de la Marne.

Les éléments de ce comité de projet sont accessibles au public via le site internet du projet à l'adresse suivante : <https://www.alterric-france.fr/connantre>

5. ANNEXES

Annexe 1 : Courrier type d'invitation au comité de projet

Annexe 2 : Liste d'émergement

Annexe 3 : Présentation en date du 29 août 2024

Mairie
Madame la Maire
1 rue de Signy
F – 51120 ALLEMANT

Mulhouse, le 20/08/2024

Objet : **Projet éolien sur les communes de Linthes, Connantre et Broussy-le-Grand – Invitation au Comité de projet**

Nos réf. : **MA116 / DH**

Chère Mme Doucet,

Comme nous avons pu vous en informer lors de notre courrier du 26 mars dernier concernant l'organisation de permanences d'information, nous développons depuis 2019 un projet éolien sur les communes de Linthes, Connantre et Broussy-le-Grand. Ce projet qui a fait l'objet d'études techniques et environnementales va être déposé en préfecture dans les prochaines semaines.

Nous tenions donc à vous informer qu'une demande d'autorisation pour l'installation de 5 éoliennes sur Linthes, 4 éoliennes sur Connantre et 2 éoliennes sur Broussy-le-Grand, sera instruite auprès des services de l'Etat dans les mois à venir. Ces éoliennes modernes auront une hauteur limitée à 200m en bout de pâles afin de rester homogènes avec les parcs voisins.

Nous souhaitons également profiter de cet envoi pour vous inviter à participer à un comité de projet qui se tiendra le **18 septembre 2024 à 19h00 à la mairie de Connantre**.

Conformément à la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, ce comité est organisé en amont du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale et a pour but de présenter les aspects suivants du projet :

- Ses objectifs, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels sur l'environnement et l'aménagement du territoire.
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte.
- Les options de localisation envisagées et le choix du site.
- Les options de raccordement envisagées.

Afin d'organiser au mieux ce comité, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir compléter le coupon-réponse accompagnant ce courrier et de le retourner par l'intermédiaire de l'enveloppe affranchie prévu à cet effet.

Nous vous enverrons prochainement, le Résumé Non Technique (RNT) des études que nous fournirons aux administrations. Ce RNT permettra de vous informer en détails sur ce projet d'ajout d'éoliennes au nord de la N4.

Les riverains qui souhaiteront également se renseigner sur le projet pourront de ce fait venir consulter le RNT en mairie. Cette démarche d'information en amont du projet rentre dans une démarche d'éthique et de transparence de notre société, et répond aux dispositions de l'article L-181-28-2 du code de l'environnement concernant les parcs éoliens.

Je reste disponible pour une rencontre si vous le jugez nécessaire, afin de répondre à toutes vos questions ou celles de votre équipe municipale.

Vous souhaitant une belle fin d'été, nous vous prions de croire, Mme Doucet, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

David Haurit
Responsable de projets
(06 44 03 87 71)



P.J: - coupon réponse comité de projet
Cc : Toutes les communes dans un rayon de 6 km des implantations projetées

Comité de Projet Éolien - Société d'Exploitation du Parc Eolien Bourache

Date du comité : 18 septembre 2024 à 19h00

Lieu : Mairie de Connantre

Réf : MA116 / DH

Nous vous prions de bien vouloir indiquer votre disponibilité pour participer au comité de projet en cochant la case appropriée et en complétant les informations demandées ci-dessous.

Nom : _____

Fonction : _____

Commune : _____

Veuillez cocher la case correspondante :

☐ Je participerai au comité de projet.

☐ Un représentant de la commune participera au comité de projet.

Nom du représentant : _____

Fonction du représentant : _____

☐ Nous ne pourrons pas participer au comité de projet.

Veuillez retourner ce coupon-réponse avant le 06 septembre par l'intermédiaire de l'enveloppe T fournie.

Nous vous remercions pour votre réponse.

David Haurit
Responsable de projets



Projet éolien de la RN4

Communes de Linthes, Connantre et Broussy-le-Grand

Comité de projet du 18 septembre 2024

David Haurit – Philipp Holt

INTERVENT
l'élan de l'énergie renouvelable


Alterric

Pourquoi êtes-vous ici ?

Loi d'Accélération des EnR *



COMITE DE PROJET pour en présenter les aspects :

- Ses objectifs & Sa localisation
- Ses principales caractéristiques (localisation, accès, équipements...)
- Ses enjeux socio-économiques et son coût prévisionnel

(*) loi APER n° 2023-175 du 10 mars 2023

- #01 Alterric**
- #02 Objectifs**
- #03 Localisation et choix du site**
- #04 Principales caractéristiques**
- #05 Raccordement**
- #06 Impact potentiel sur l'environnement et l'aménagement du territoire**
- #07 Enjeux socio-économique**
- #08 Conclusion**



#01 Alterric





- > 23 ans d'expérience
- > 2300 MW exploités en Europe
- > Collectivités actionnaires
- > 100% éolien : renouvelable

NOS ATOUTS :

- > Expérience reconnue
- > Flexibilité et ouverture (participatif, crowdfunding)
- > Travail collaboratif en partenariat avec les acteurs du projet



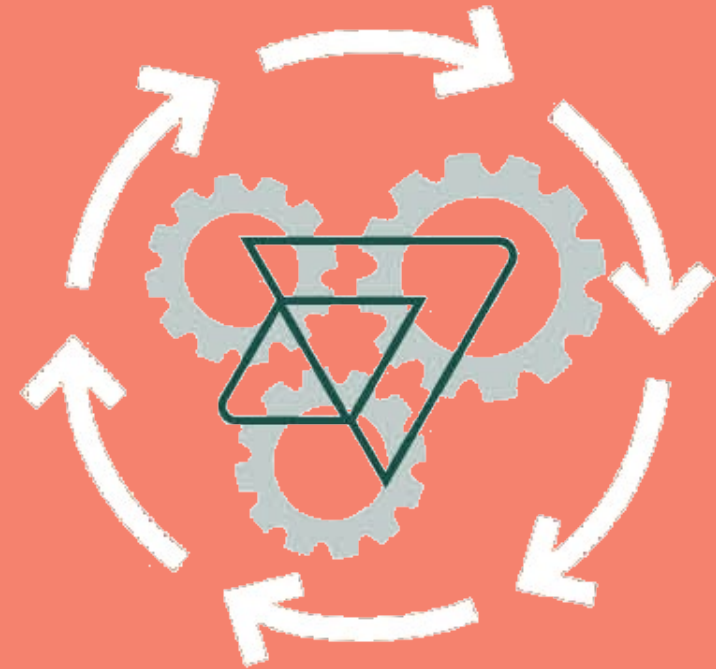
IMPLANTATION EN FRANCE

Alterric est présent sur toutes les étapes

Développement

Construction

Exploitation



**Démantèlement
/Renouvellement**



Alterric France en quelques chiffres



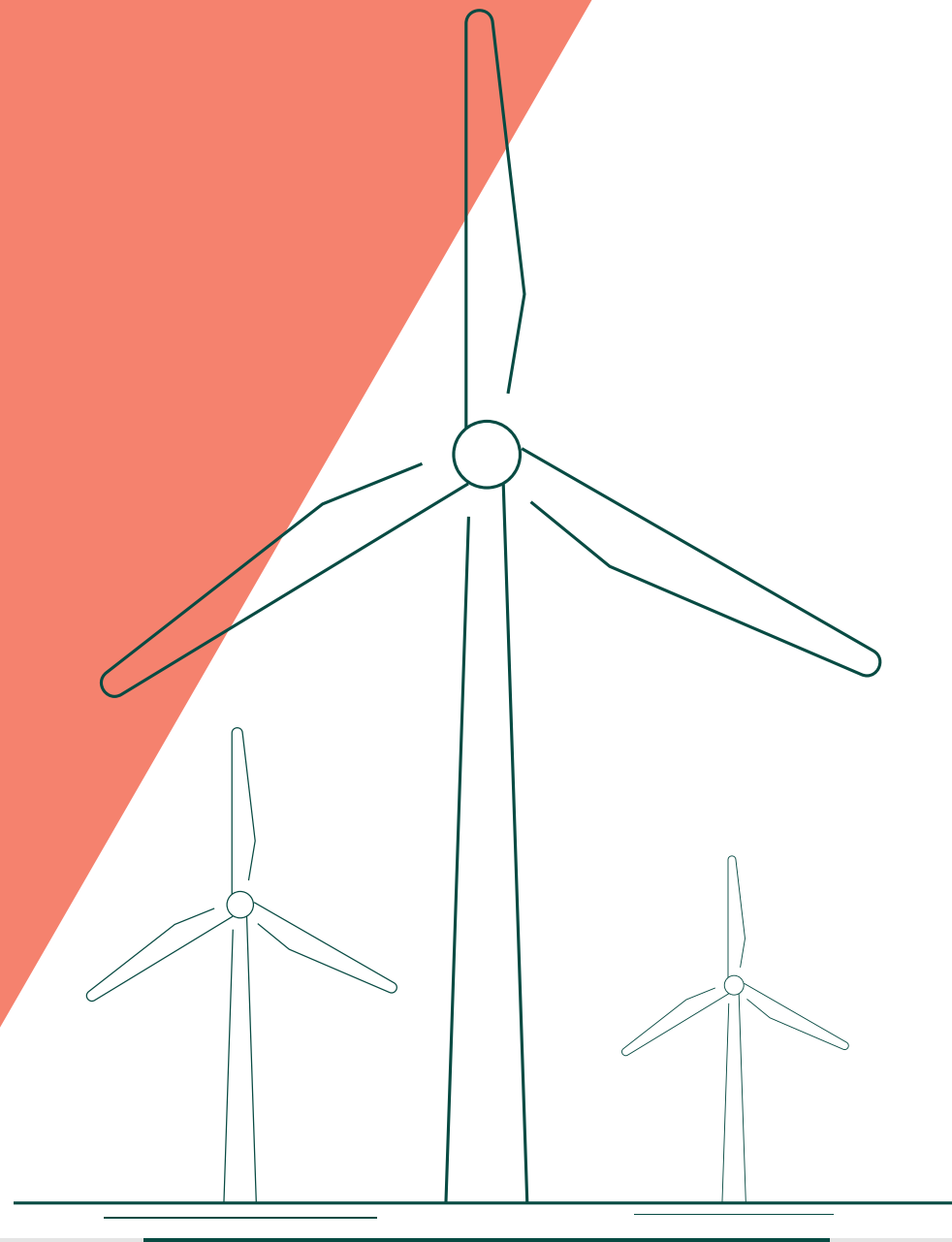
**500
MW**
en développement



**720
MW**
en instruction



**483
MW**
en exploitation



#02

Objectif du projet



Faire face aux changements climatiques

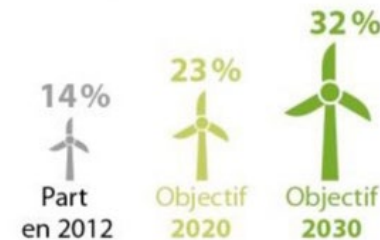
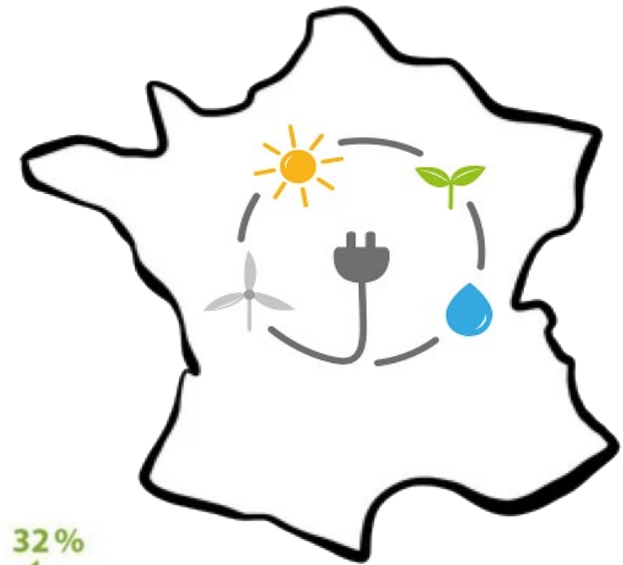
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Maîtriser la facture énergétique

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Répondre aux engagements

CONTEXTE POLITIQUE



Le parc éolien « de la RN4 » a pour objectifs de :



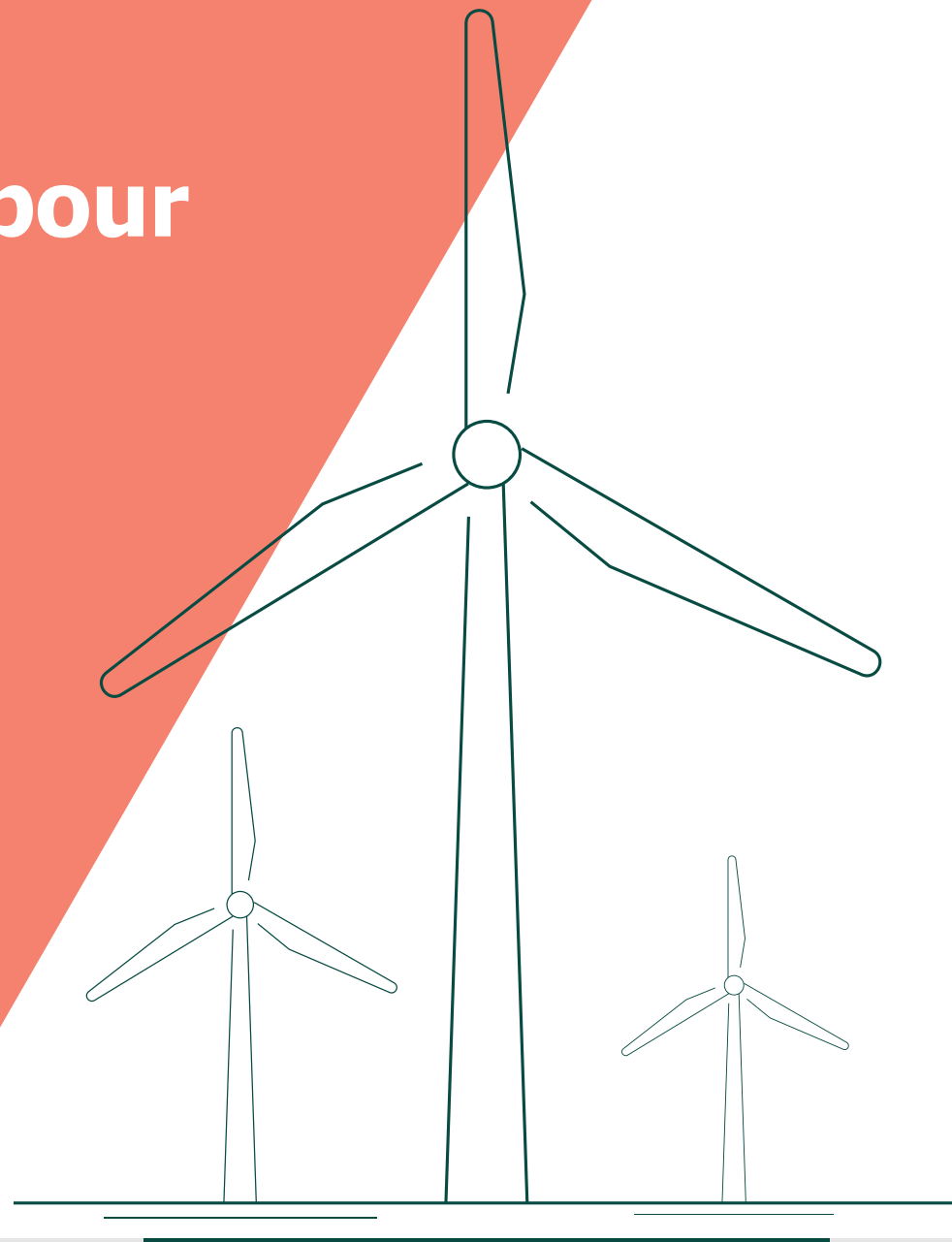
**Contribuer à
la transition
énergétique
localement**



**Réduire les
émissions
de gaz à
effet de
serre**



**Stimuler
l'économie
locale**



#03

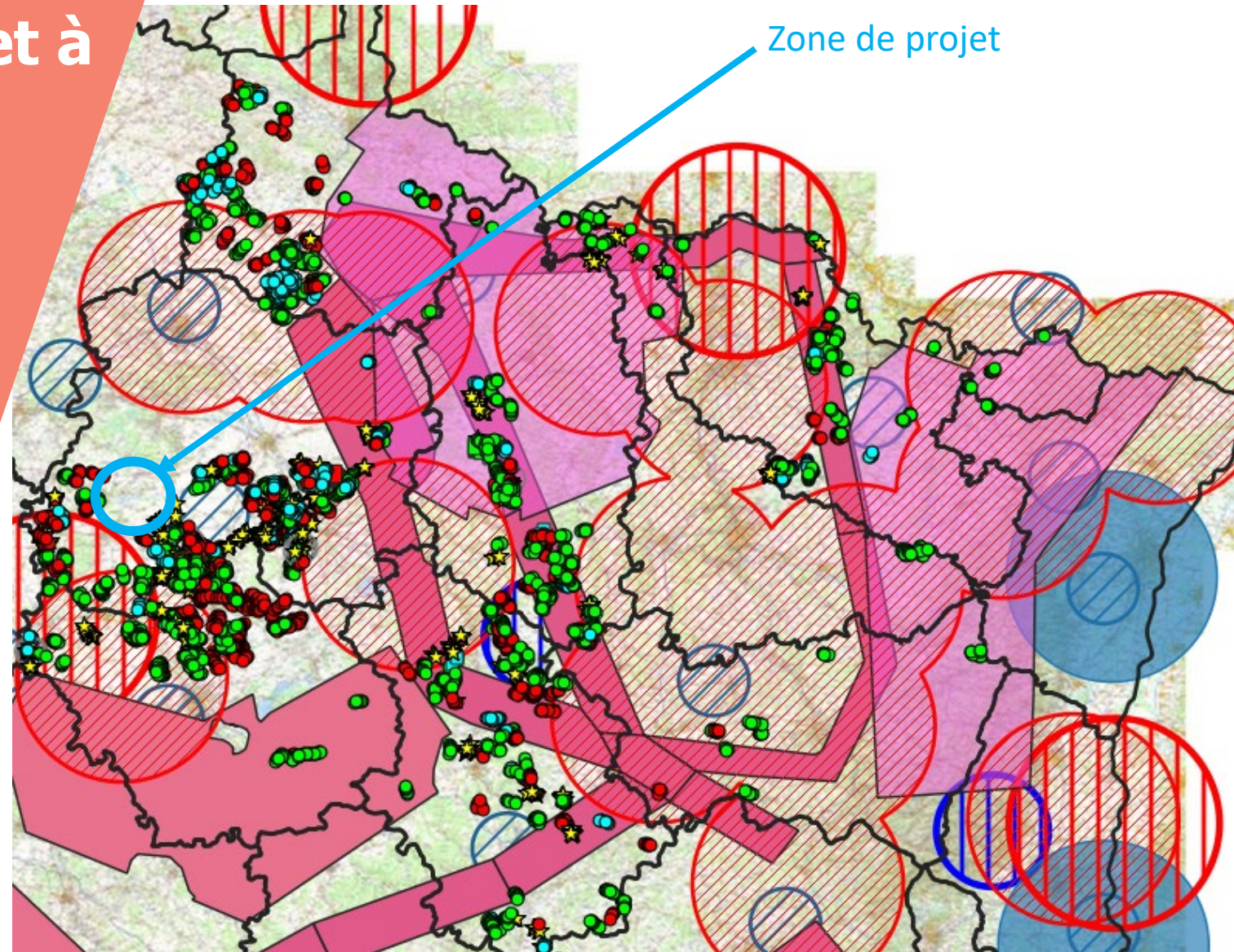
Localisation et choix du site



Le choix d'un site propice est mené en plusieurs étapes et à plusieurs échelles

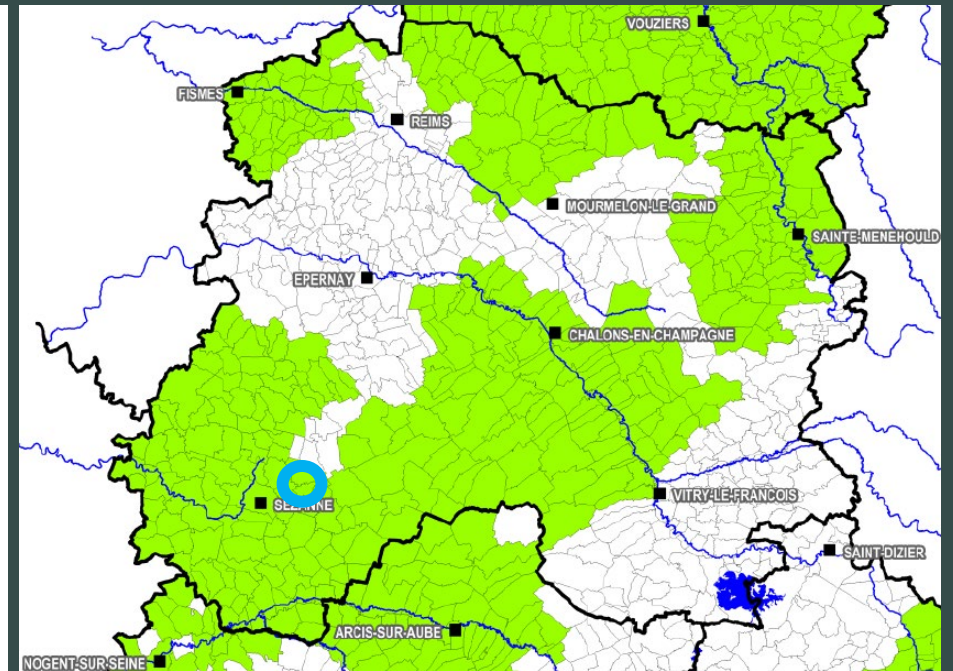
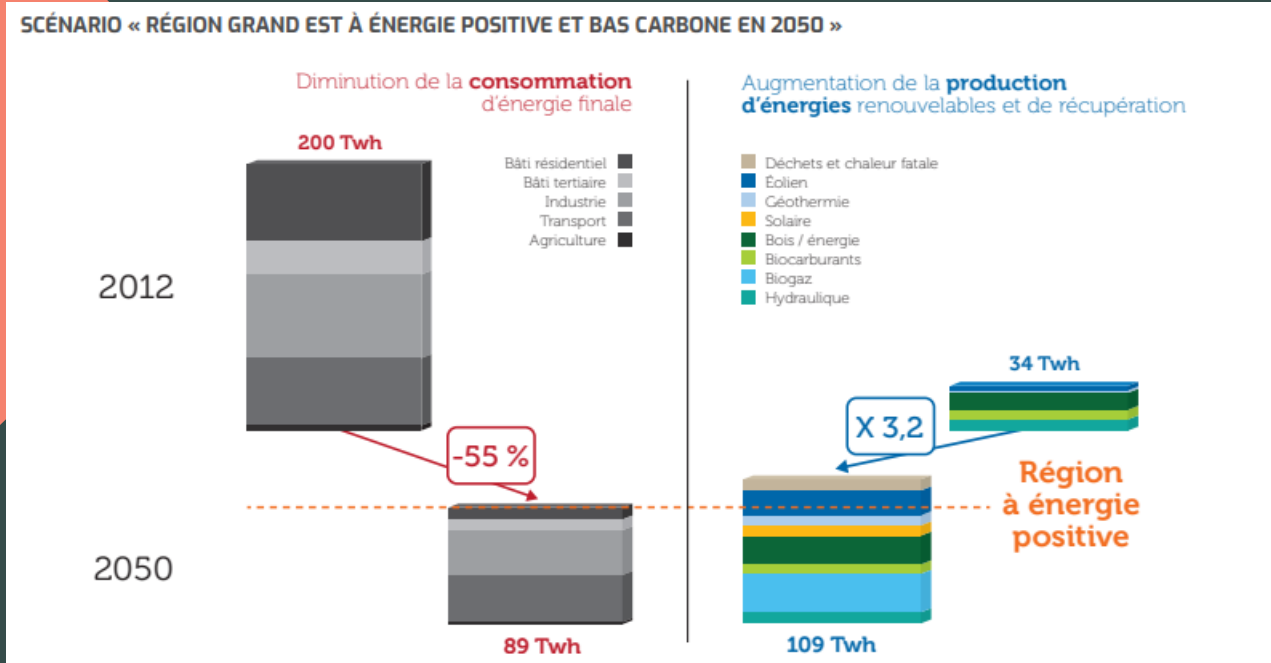
Justification du choix du site :

- A plus de 500 m de l'habitat
- Vitesse de vent supérieure à 6 m/s
- Limitation des contraintes aériennes
- Proximité du raccordement électrique
- Facilité d'accès au site
- Faible impact sur le milieu naturel
- Potentiel suffisant d'éoliennes



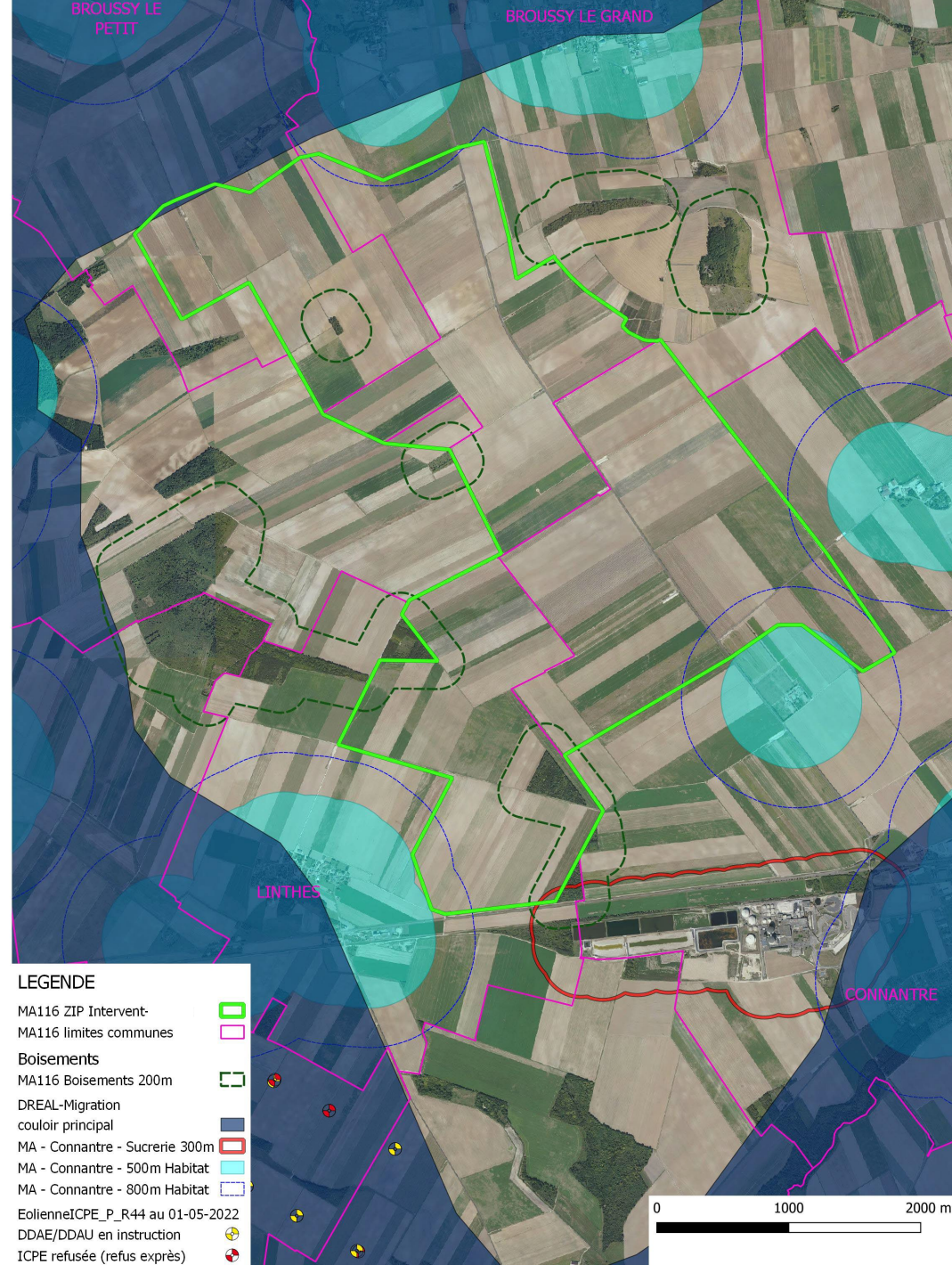
Prise en compte des documents de cadrage

- Compatible avec le S3REnR Grand Est
- Compatible avec le SDAGE Seine-Normandie 2022-2027 & le SAGE des Deux Morins
- Compatible avec la PPE
- Compatible avec le SCRAE
- Compatible avec le SRCE (continuités écologiques)
- Compatible avec le SRADDET Grand Est

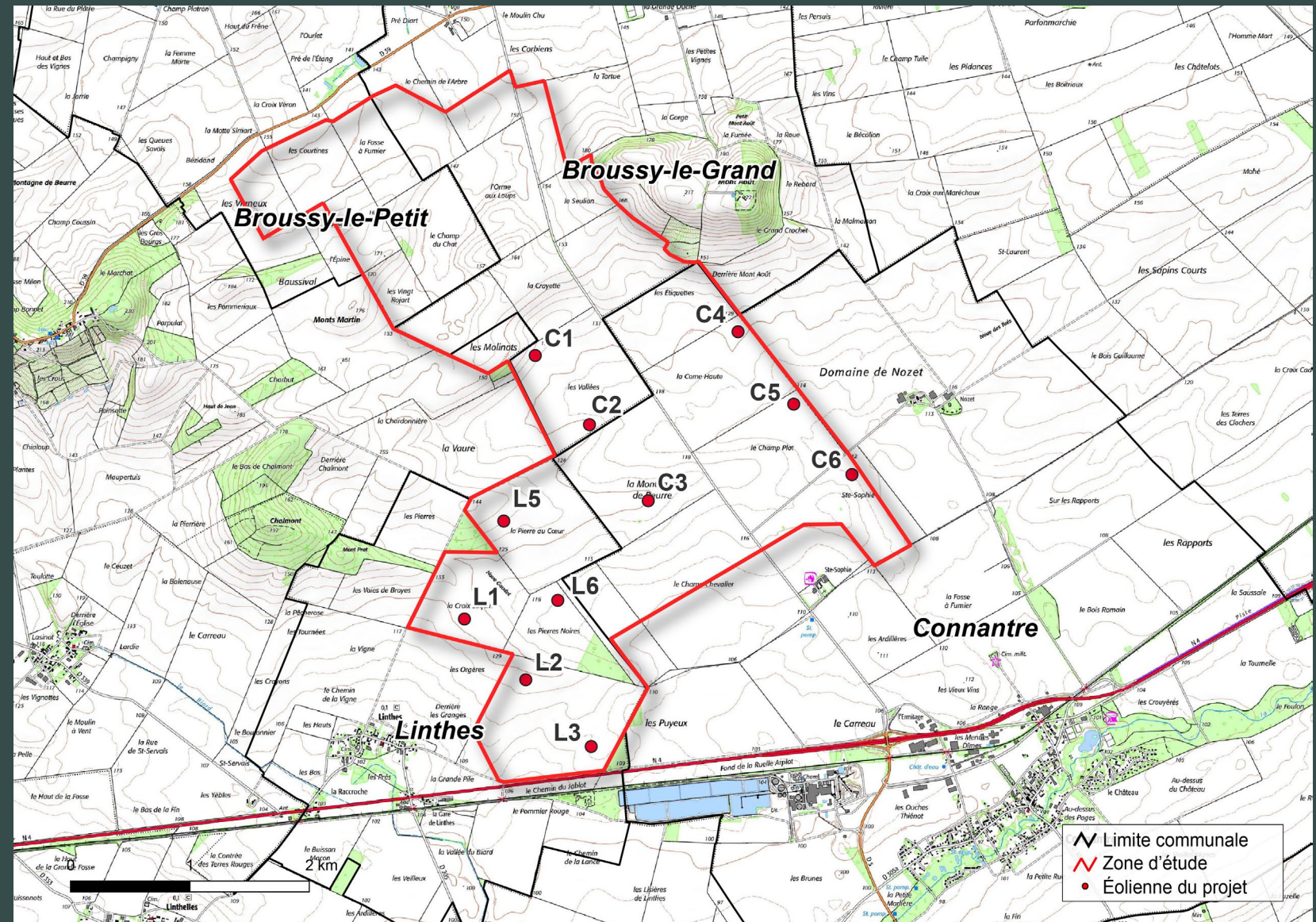


- SCOT et PCAET en cours d'élaboration

Localisation du site



Situation des installations

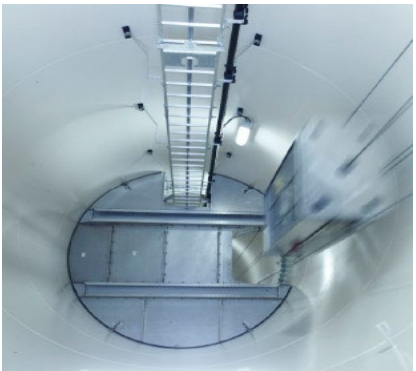
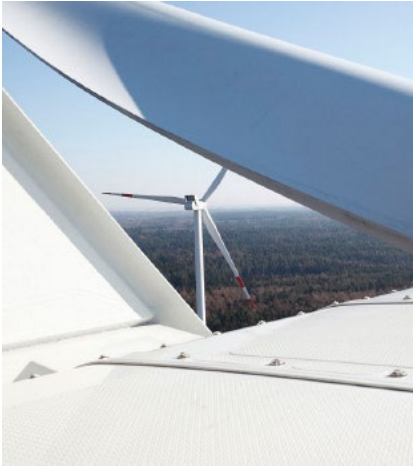
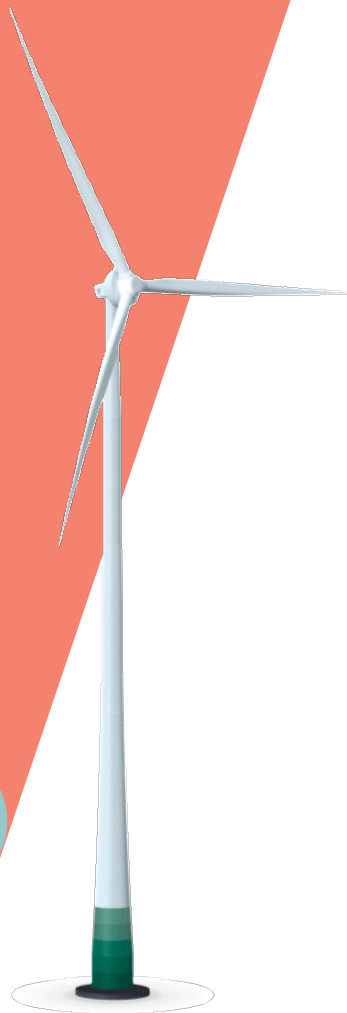
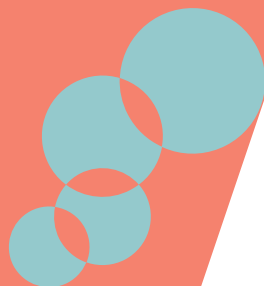


#04

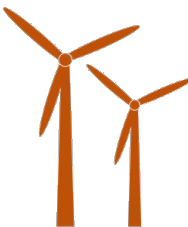
Principales caractéristiques



Modèle adapté au site



Caractéristiques	Données
Nombre d'éoliennes	11
Puissance maximale	4,5 à 5,6 MW
Diamètre rotor	160 m
Hauteur de moyeu	120 m
Hauteur bout de pale	200 m



Equipement et desserte du site

Voirie :

- > Création de 1ha47 d'accès permanents
- > Renforcement de 4ha29 de voirie

Eoliennes (11) :

- > occupation d'une surface de 6ha59

Postes de livraison (4) :

- > occupation d'une surface de 1300 m²

Raccordement inter-éolien

- > Le linéaire de câble est de 7 800 m enfoui à environ 1,2 m de profondeur



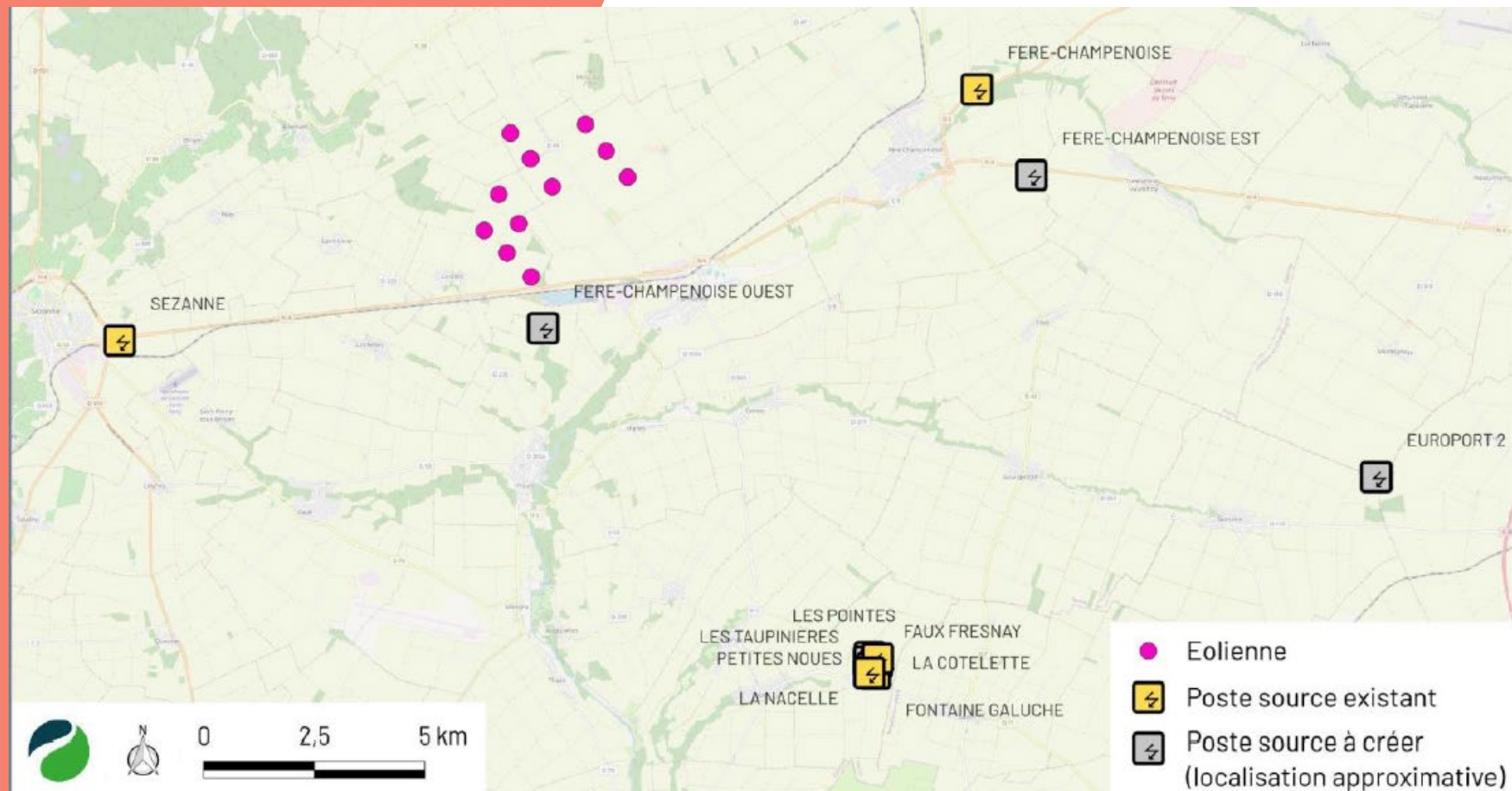
#05

Raccordement



Hypothèse de raccordement

- 1 Le long des axes routiers
(Sezanne 9 km) (Fere 12km)
- 2 Demande auprès du
gestionnaire de réseau
(Enedis) après autorisation
- 3 Des câblages
uniquement en
souterrain
- 4 Des Postes à créer



#06

Impact potentiel sur l'environnement et l'aménagement du territoire



Le milieu humain

- **Respect des normes réglementaires et des émergences sonores**
- **Implantation à plus de :**
 - >1100 m de Linthes
 - >900 m de Ste Sophie et Nozet
 - >3000m de Connantre et Broussy

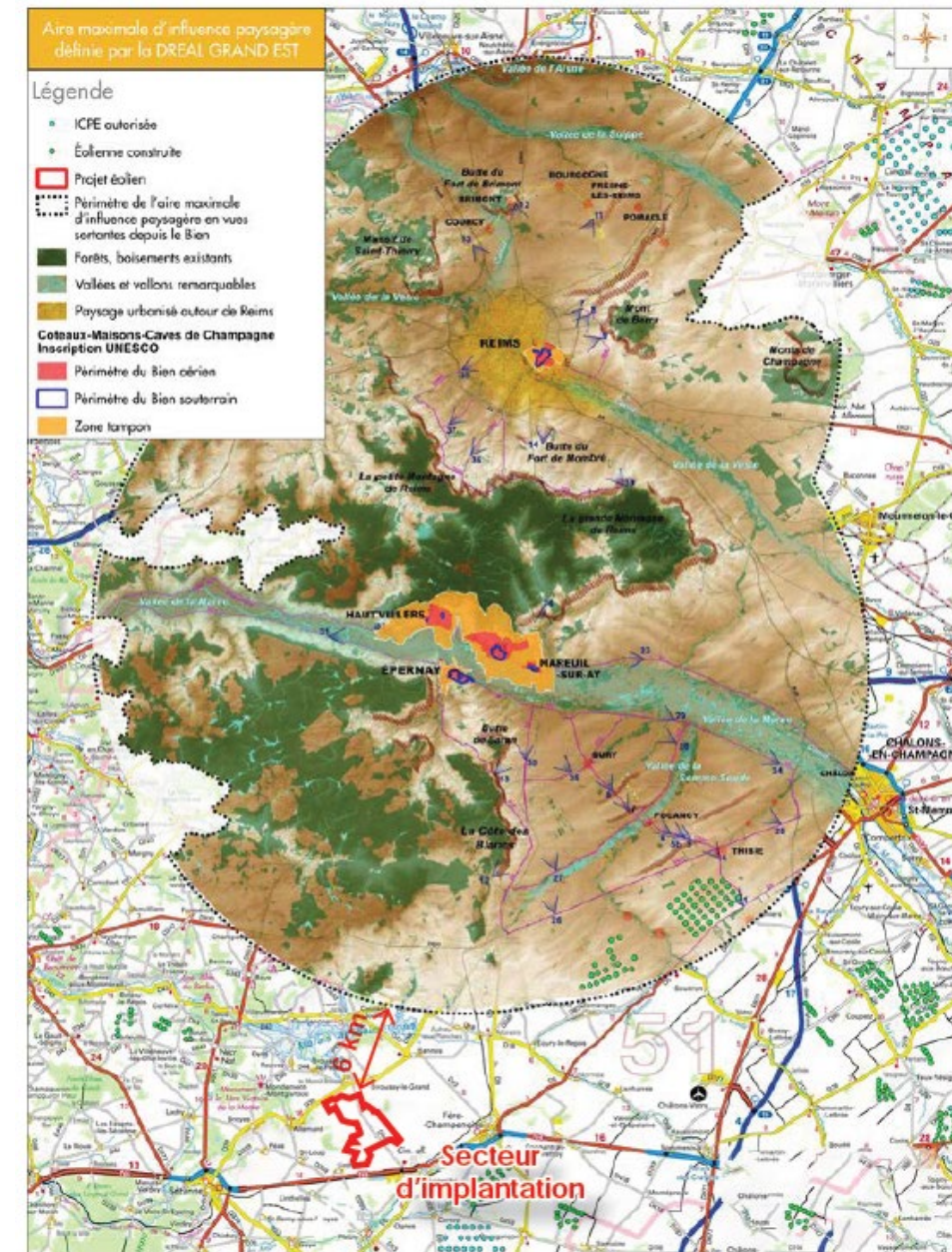
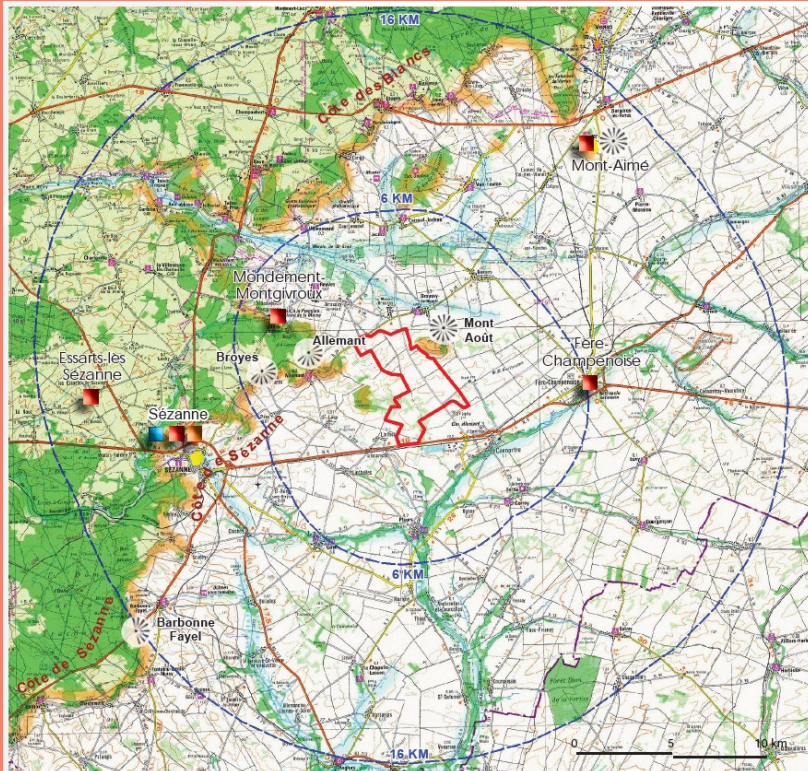
Le milieu naturel

- **Implantation en zone agricole**
- **A l'écart des zones humides et des couloirs de migration des oiseaux**
- **Hors zone à risque pour les chiro et l'avifaune**
- **Dans le respect de la biodiversité**
- **Importantes mesures de réduction et d'accompagnement**

Le projet dans le paysage

Enjeux majeurs :

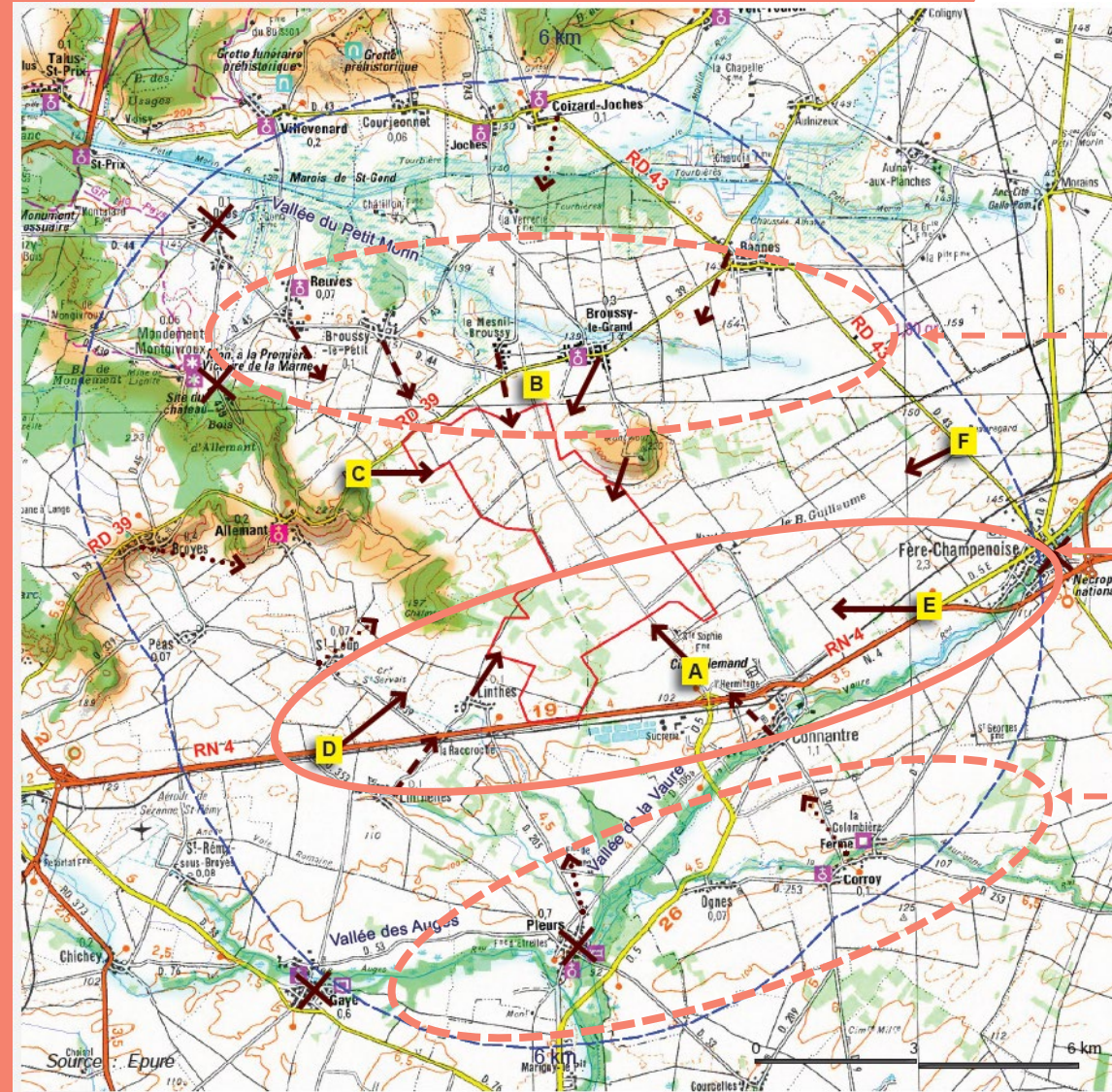
- Cadre de vie des habitants
- Insertion dans le grand paysage
- Côteaux champenois / UNESCO



Carte n°3 : Aire d'influence paysagère du Bien UNESCO

Grands axes de perception visuelle

- Visibilités dégagées depuis la RN4
- Visibilités partielles depuis les zones plus à distance



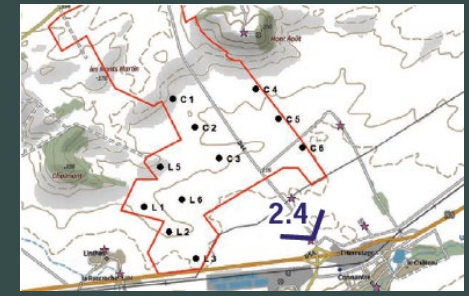
--- Vues partielles

--- Vues dégagées

--- Vues partielles

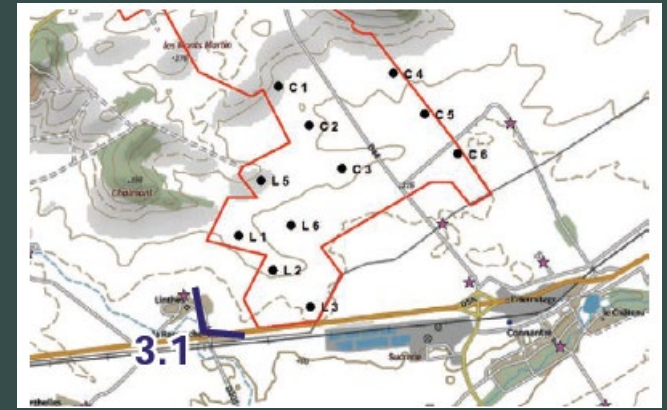
Photomontages

➤ Perception depuis la RD44 direction Broussy



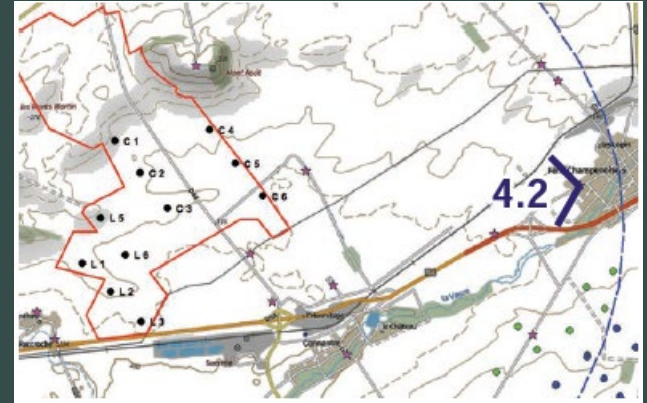
Photomontages

- Perception depuis Linthes sud (RD 305)



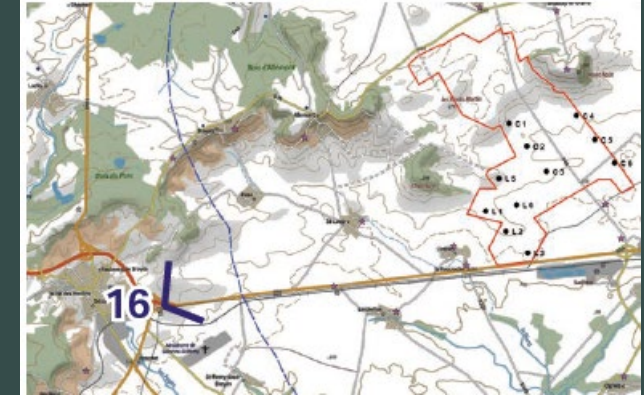
Photomontages

- Perception depuis Fère Champenoise (sortie sud-ouest)



Photomontages

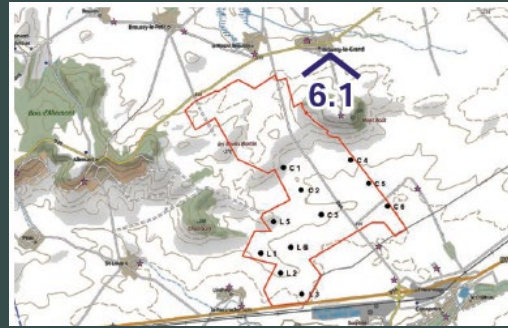
- Perception depuis Sézanne
(Sortie Est – RN4)



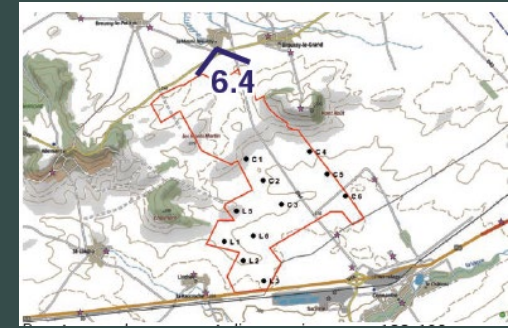
Photomontages

- Perception depuis Broussy-le-Grand (sortie nord)

(sortie nord)

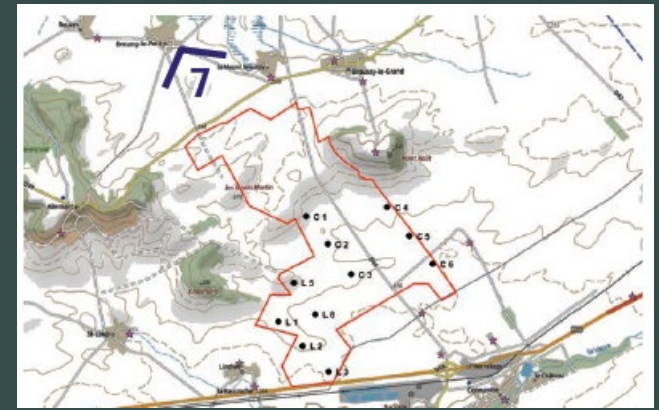


(Mesnil-Broussy)



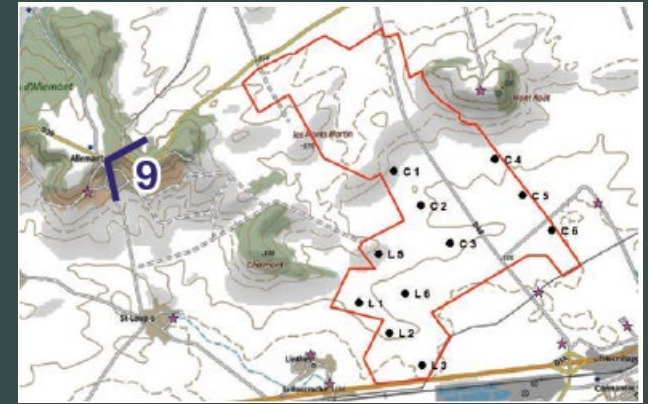
Photomontages

- Perception depuis Broussy-le-Petit (sortie sud)



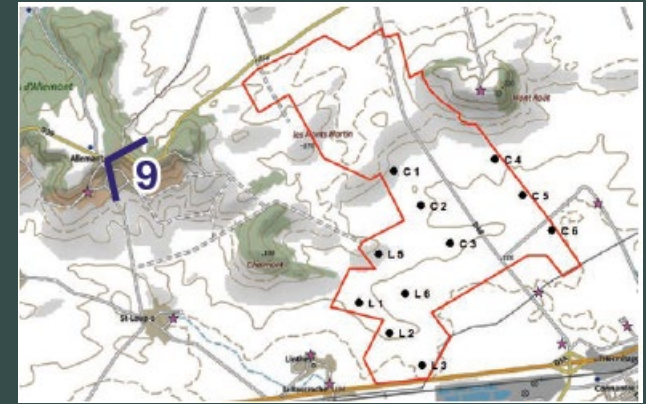
Photomontages

- Perception depuis Allemant (coteau et église classée)



Photomontages

- Perception depuis Saint-Loup
(Rue de Lardie)



#6 Retombées énergétiques et écologiques

- Avec une capacité installée de ~ 55 MW, les éoliennes produiront environ 170 000 MWh/an, suffisant pour alimenter 30 000 foyers *

Energie électrique :

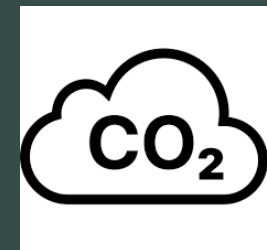
- 2 x conso hab CC du Sezannais Sud Ouest Marnais (21.000 pers)
+ CC du Sud Marnais (6.000 pers)
- La consommation d'énergie de Tereos pour les 2 campagnes
- Equivalent : 700.000 AR Paris-Marseilles en avion (**)
17 000 T de viande bovine (***)
12 800 T de fongicide (***)



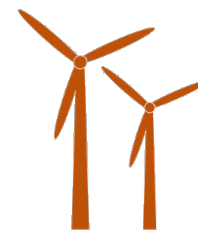
170 000 000 Kwh/an



60 000 personnes alimentés



70 000 T de CO² évité / an



(*) Consommation annuelle moyenne/hab GE 2800kWh en 2020 (ménage de 2 pers)

(**) DGAC : 100kg CO₂eq / trajet

(***) ADEME Base Carbone 5,5 kg CO₂ / Kg herbicide

#07

Enjeux socio-économique



Information et concertation

- Rencontres et présentations aux CM
- Brochure d'information dans les BAL
- Site internet
- Permanences d'information
- Lettres d'information

Permanences d'information
Les 10 et 11 avril 2024

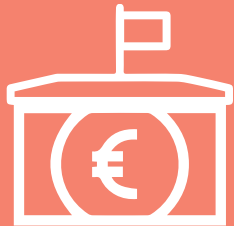


Coût prévisionnel du parc et atouts

- > **Coût de l'électricité compétitif (88 € / MWh pour l'éolien)**
- > **Création d'emplois direct et indirect**
- > **Garantie financière de démantèlement (1 650 000 €)**
- > **Indépendance énergétique de la France**
- > **Dynamiser l'économie locale**
- > **Être acteur dans la lutte contre le Changement Climatique**
- > **Augmenter les revenus des collectivités**



**Le coût total du projet est
de 95 millions d'euros**



Augmenter les revenus des collectivités

> LE PARC EOLIEN

Les revenus dépendent du nombre d'éolienne installées ainsi que de leur puissance

Simulation* pour 11 éoliennes de 5 MW

110 000 € /an

POUR LES COMMUNES

155 000 €

POUR LE DÉPARTEMENT

283 000€

POUR les EPCI

> ESTIMATION SUR LA DUREE D'EXPLOITATION DU PARC (25 ans) :

2 800 000 €

Pour les 3 communes

> CONVENTION D'UTILISATION DES CHEMINS

- Signée avec les AFR
- Redevances annuelles et versées pendant toute la durée d'exploitation

#08

Conclusion

Ce projet éolien représente une étape importante vers une production d'énergie plus verte et durable pour les communes.

En intégrant des considérations environnementales et socio-économiques, nous visons à créer une infrastructure qui bénéficiera à la fois à la communauté locale et à l'environnement.



MERCI

Contact :

David Haurit

Responsable de projet

Tél : 06 44 03 87 71

email: david.haurit@alterric.com

